

Formation continue

**Pôle entraînement
Natation course**

**Définir et
programmer
une stratégie
de préparation
adaptée**

1 module de 2 jours :

Lundi 8 janvier 2024

Mardi 9 janvier 2024

Nombre de jours : 2

Lieu : FFN - Clichy

Nombre de places : 12

Intervenants :

Jean-Lionel REY

Benjamin TRANCHARD



La capacité d'un sportif à accomplir des performances de haut niveau est la conséquence d'un long processus d'adaptation à l'entraînement et la compétition.

La définition des contenus d'entraînement et l'évaluation de leurs effets sur la performance constituent donc une des problématiques majeures de l'entraînement.

Relativement simple pour le débutant, la planification de l'entraînement se complexifie avec le niveau d'expertise du sportif. Plus son niveau de pratique est élevé, plus le sportif doit supporter des charges d'entraînement conséquentes. La multiplication du nombre de séances et des intensités d'efforts nécessite une programmation et une périodisation fines afin d'éviter d'exposer le sportif aux risques de surmenage et de blessures.

Ces deux jours de formation ont pour ambition d'amener les participants à interroger leurs procédés d'entraînement et à affiner leurs structurations de l'entraînement pour gagner en efficacité.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet de :

- Fixer des objectifs de performance à atteindre en modélisant la performance
- Identifier les obstacles à franchir pour les atteindre
- Définir les opérations à réaliser
- Programmer les activités qui déterminent les opérations à réaliser
- Identifier les indicateurs permettant d'ajuster temporellement les activités.



MODALITÉS

- 2 jours de formation en présentiel.
- **Formation mise en place à partir de 8 inscrits et limitée à 12 personnes.**
- **Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.**
- Prérequis : Pas de prérequis.
- Public visé : Entraîneurs de CAF, entraîneurs et éducateurs de club, étudiants STAPS...
- Modalités d'évaluation : Auto évaluation en début et fin de formation + à chaque regroupement



PROGRAMME DE LA FORMATION

Modélisation de la performance

- Introduction à la notion de modèle
- Construction d'un modèle de performance
- Élaboration d'hypothèses et définition d'objectifs à atteindre

Approche méthodologie des processus d'entraînement

- Les « lois » de fonctionnement de l'exercice physique
- Les principes généraux de l'adaptation du sportif
- La charge d'entraînement
- Les grands principes de la programmation

Planification, programmation et périodisation

- Détermination des opérations à réaliser
- Identification des ressources à solliciter
- Fixation des activités, des méthodes à mobiliser et des indicateurs de suivi
- Organisation temporelle de l'entraînement

Construire son propre modèle d'entraînement

- Études de cas concrets.
- Formalisation d'une stratégie de préparation



DATES ET LIEU DE LA FORMATION

DATES

Lundi 8 janvier 2024

Mardi 9 janvier 2024

De 9h00 à 18h00 (début à 9h30 le 1er jour et fin à 17h00 le 2ème jour)

Volume horaire : 15 heures

Lieu : Fédération Française de Natation - 104 rue Martre, 92110 CLICHY
Metro ligne 13 station Mairie de Clichy



MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations et expériences pratiques
- Vidéos pédagogiques
- Apports théoriques
- Études de cas concrets
- Partages et échanges.

INTERVENANTS :

- Jean-Lionel REY : Conseiller Technique National, Entraîneur du pôle France natation de l'INSEP de 1996 à 2015, Formateur, coach, Exécutive Master - Accompagnateur des acteurs du sport de haut niveau (INSEP)
- Benjamin TRANCHARD : Conseiller Technique National, Responsable de l'équipe de France Junior d'eau libre – Analyste et accompagnateur dans la haute performance.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera :

- Capable de maîtriser les principes élémentaires de la méthodologie de l'entraînement.
- Capable de déterminer un objectif de performance modélisé.
- Capable d'identifier ce qui peut faire obstacles à la réalisation d'un objectif de performance.
- Capable de construire une planification de l'entraînement adaptée à chaque sportif.
- Capable de réguler sa planification grâce à des indicateurs de suivi pertinent.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

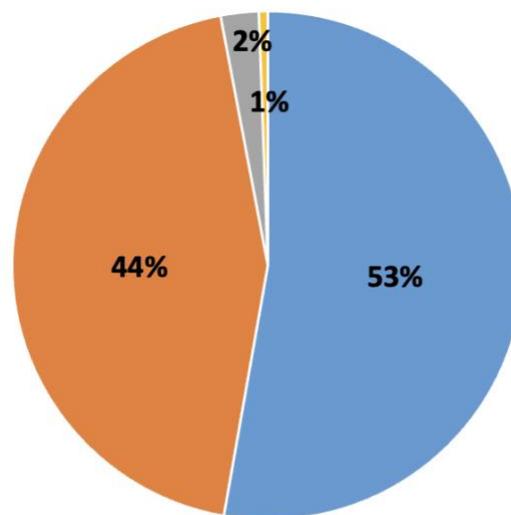
Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr



TAUX DE SATISFACTION

Taux de satisfaction : 97%

Taux de retour d'enquête : 65% (705 sur 1081)



■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Peu satisfait ■ Insatisfait

€ **COÛT DE LA FORMATION**

	Participants
Frais pédagogiques	450 €
Frais d'inscription	50 €
TOTAL	500 €

Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement restent à la charge du stagiaire.

La formation est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les salariés des structures FFN.

Financement :

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié.
- Prise en charge par le club
- Financement personnel

Moyen de paiement accepté :

- Carte bancaire – paiement en ligne via un lien de paiement sécurisé accessible en fin de formulaire d'inscription.

 **CONTACTS**

Référent pédagogique :

Jean-Lionel REY, Mail : jl.rey@ffnatation.fr

Référente Handicap :

Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

Référent administratif et technique de l'INFAN :

Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr



ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Cette formation pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets fédéraux.

Suite de parcours :

Formation complémentaire à la formation du Pôle entraînement Natation course : « Co-construire une technique de nage individualisée efficiente »



ÉTAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Inscription

Je m'inscris à la formation

**Définir et programmer une stratégie
de préparation adaptée**



<https://forms.gle/ccvGVGuVNnFTakBF8>

Date limite d'inscription : vendredi 22 décembre 2023

1. Paiement en ligne de la formation via un lien sécurisé disponible une fois le google forms validé.
2. Quelques jours avant la formation, réception d'une fiche de présentation de la formation, planning détaillé.
3. Jour J de la formation.
4. Quelques jours après la formation : réception de la facture acquittée + certificat de réalisation de la formation + contenus éventuels (si la formation a été intégralement suivie et à jour de son règlement).



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel : 01.70.48.45.24

www.ffnatation.fr/ffn

infan@ffnatation.fr

INFAN

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01 70 48 45 51

Email : infan@ffnatation.fr

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

V2-280923